CONVENTION DE TRANSMISSION ET D'UTILISATION DES DONNEES ISSUES DE LA BASE FAUNE ILE DE FRANCE

ENTRE

Ligue pour la Protection des Oiseaux, dite « LPO », association régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège social se situe Les Fonderies Royales, 8 rue du Docteur Pujos - CS 90263 - (17305) Rochefort Cedex, n° SIRET : 784 263 287 00 103 / code NAF ou APE 9499Z,
représentée par son président, Monsieur Allain BOUGRAIN DUBOURG,
agissant par l'intermédiaire de sa Délégation LPO Île-de-France, établissement actif inscrit au répertoire SIRENE (n°Siret 784 263 287 00 160), sis LPO Ile-de-France - Parc Montsouris, 26 boulevard Jourdan - 75014 Paris

Ci-après dénommée « LPO »,

ET

.....
.....

Ci-après dénommée « »,

PREAMBULE

Présentation de la LPO

Association reconnue d'utilité publique, la LPO œuvre au quotidien pour la protection de la nature. Sa force réside dans sa couverture territoriale et son maillage de proximité. Sa délégation régionale LPO Île-de-France est forte de plus de 10 000 adhérents, de 17 groupes locaux et d'une vingtaine de salariés. Ses activités portent sur trois domaines : la connaissance et la conservation du patrimoine naturel de la région ; la préservation et la gestion de ses espaces naturels ; l'éducation à l'environnement et la mobilisation de la société.
Aujourd'hui, la LPO Ile-de-France apporte son expertise sur la biodiversité au niveau régional, départemental, local auprès des administrations et des agences, dans les stratégies et plans, et de nombreux organismes et comités représentatifs ou consultatifs.
La LPO Ile-de-France a mis en place depuis 2010 le site faune-iledefrance.org, régi par une charte d'administration et un code de déontologie et de gestion. Il est destiné à la gestion des observations ornithologiques et naturalistes dans la région Ile-de-France.

Présentation du demandeur :

.....

.....

Il est convenu ce qui suit entre la LPO et le **(demandeur)**

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention cadre a pour objet de définir les modalités d'utilisation de données naturalistes fournies par la **LPO** à le **(demandeur)** .....

Article 2 : Transmission de données

Engagements de la LPO

A l'issue d'une décision du comité de pilotage de Faune IDF, consultée par voie électronique, la **LPO** a accédé à la demande d'extraction de **données brutes** de Faune IDF en vue de .....
.....
.....
.....

Le fichier informatique transmis, dénommé « export_faune_idf » est fourni sous format Excel. Les données seront fournies avec les coordonnées au format WGS 84 et Lambert 93.

Article 3 : Conditions d'utilisation des données

Le (**demandeur)** s'engage à :

- ne pas transmettre les données issues de **Faune IDF** à un tiers, quel qu'il soit.
- Ne pas reverser les données dans les bases de données du MNHN.
- Ne pas reverser les données dans le SINP.
- Ne pas reverser les données dans GéoNat'ÎDF.
- Ne pas intégrer les données issues de **Faune IDF** à sa propre base de données
- Citer les données issues de Faune-IDF en précisant pour une observation (Obervateur(s)]/Faune-IDF, in www.faune-iledefrance.org/ (extraction le [date])) et pour un groupe de données (Faune-IDF, in www.faune-iledefrance.org/ (extraction le [date]).
- Apposer les logos de la LPO et de Visionature sur toute publication en lien avec l'utilisation des données issues de Faune IDF qui a fait l'objet de la demande.
- Permettre, le cas échéant, la publication d'une synthèse ou d'un résumé du travail réalisé sur le site faune-iledefrance.org

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2024.

Article 5 : Dispositions générales

La présente convention est dispensée de timbre d'enregistrement.

La convention est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Article 6 : Règlement des litiges

Tout litige sur l'interprétation et l'application de la présente convention devra faire l'objet d'une tentative préalable de règlement à l'amiable.

A défaut, les litiges devront être portés devant le Tribunal Administratif de Versailles.

Fait à Paris le 4 janvier 2024 .....

Pour la LPO,
Jean-François Magne,
Responsable LPO Ile-de-France

Pour le (Demandeur) :